Commission de
l'administration publique

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Déposé le : 18 MAI 2016
No : CAP-010
Secrétaire :

Numéro de dossier	Numéro de con
5402-13-ZZ04	850856731

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Michel Bédard
200, Éphrem-Rochette
Saint-Raymond
Québec (Québec)
G3L 3S3

NEQ : N/A

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :
   Effectuer, auprès de nouvelles ressources au sein du Service de la gestion contractuelle, le transfert d'expertise relative au fonctionnement du système d'évaluation du rendement des fournisseurs (ERF) et offrir un soutien pour toute la durée de la période de transition.

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le 31 mars 2014.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

(10 000 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

MICHEL BÉDARD
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Espace réservé au MTQ

FREDERIC PELLERIN
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à Québec, ce 8e jour de janvier 2014
Ville — Date

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5402-11-ZZ02 **CONTRAT N° : 850798226**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Monsieur Pierre Caron
1737, boulevard Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) G0A 4S0
NAS : 240 640 383

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Analyser des dossiers de réclamations sur contrats et soumettre ces recommandations.

   Les modalités de ce contrat sont décrites au devis ci-joint.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux dans un délai de douze mois suivant la date de signature du contrat.**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un prix global forfaitaire de :**

   (47 751 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

PIERRE CARON — X
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

Johanne Lemieux — X
Témoin — **Ministère des Transports**

Signé à Québec, **ce** 12 avril 2011

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5901-13-ZZ01 **CONTRAT N° :** 8503972298.

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Marcel Carpentier
409, rang Saint-Jacques
Pont-Rouge (Québec) G3H 1B2

ci-après nommé « Contractant » laquelle exploite une entreprise sous un nom qui comprend son nom de famille et son prénom.

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   MANDAT 1 – Systèmes d'information de gestion
   Constituer et coordonner les travaux d'un comité de travail avec la collaboration du Bureau de coordination des actions pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption, déterminer les besoins en informations de gestion actuels et futurs du ministère des Transports du Québec en matière de contrats, analyser les données disponibles dans les différents systèmes d'information de gestion du Ministère, proposer un plan de travail et un plan de mise en œuvre et déposer un rapport avec des recommandations d'améliorations à apporter aux systèmes d'information de gestion.

   MANDAT 2 : Rôles et responsabilités en matière d'avenants.
   Procéder à une analyse globale du processus décisionnel pour la réalisation de projets routiers à partir du concept initial jusqu'à la réalisation finale, constituer et coordonner les travaux d'un comité de travail avec la collaboration du Bureau de coordination des actions pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption afin de procéder à l'analyse, proposer un plan de travail et un plan de mise en œuvre et déposer un rapport avec des recommandations.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 14 janvier 2014.**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant maximal de :**

   (88 000 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

MARCEL CARPENTIER — **Nom du signataire** (EN LETTRES MOULÉES)

x — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

Témoin

x — **Ministère des Transports**

Signé à Quebec, **ce** 14 janvier 2013

Transports Québec

Marché – Montant total à forfait

Numéro de dossier	Numéro de contrat
5901-14-ZZ02	850865061

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Marcel Carpentier
409, rang Saint-Jacques
Pont-Rouge (Québec) G3H 1B

NEQ :

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   Examiner les solutions possibles pour une reddition de comptes efficace sur la gestion des contrats et l'observation des règles contractuelles, pour assurer la performance des processus concernant la documentation des avenants et la gestion intégrée des dépenses supplémentaires et, finalement contribuer au développement des différents modules de formation continue en gestion contractuelle.

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le 31 mars 2015.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total à forfait de

   (39 965,16 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

Marcel Carpentier
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Espace réservé au MTQ

Nathalie Noël
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à Québec, ce 24 juillet 2014
Ville Date

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Numéro de dossier	Numéro de contrat
4701-13-ZZ05	

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Coach & Solutions inc.
44 av. des Rapides
Québec (Québec) G1C1H5

NEQ : 1165319345

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :
   ASSISTER LA DIRECTION DES PARCS ROUTIERS DANS LES DOSSIERS VISANT LA GESTION ET L'IMPLANTATION DES AIRES DE SERVICES.

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux selon les termes du devis .
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

   (80 000,00 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

MICHEL RIENDEAU

Nom du signataire (en caractères d'imprimerie) — Signature

Espace réservé au MTQ

CLAUDE MARQUIS

Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie) — Signature

Signé à QUÉBEC (Ville), ce 2014-04-15 (Date)

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5401-10-ZZ01 **CONTRAT N° :**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Madame Sylvie Delisle
3790, Croisset
Québec, (Québec)
G1P 1S5

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Fournir une expertise de pointe relativement au processus d'adjudication des contrats de construction, de services techniques et de déneigement de routes ainsi que la formation et l'information aux intervenants en matière contractuelle.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le 1er septembre 2010 ou jusqu'à concurrence du montant ci-dessous.**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie des prix unitaires soumis inscrits sur le bordereau des quantités et des prix ci-joint, le tout pour un prix global approximatif de**

   (45 000,00$)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

SYLVIE DELISLE — X Sylvie Delisle
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

_____ — X José Lupont
Témoin — **Ministère des Transports**

Signé à Québec, **ce** 30 mars 2010

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5401-10-ZZ02 **CONTRAT N° :**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Madame Sylvie Delisle
3790, rue Croisset
Québec, (Québec)
G1P 1S5

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Fournir une expertise de haute pointe dans le domaine contractuel, notamment en matière de l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics, de la réglementation en la matière et des politiques de gestion ainsi que des différentes directives ministérielles relatives au processus d'adjudication des contrats de construction et de services.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie du taux horaire inscrit au devis pour un montant annuel approximatif de :**

   (80 784,22$)

   Le contrat est muni d'une clause permettant sa reconduction pour une année additionnelle portant sa valeur globale maximale à 161 568,44$.

5. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

6. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisée à signer ce contrat.

SYLVIE DELISLE — X _____
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

_____ — X _____
Témoin — **Ministère des Transports**

Signé à _____, **ce** _____

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5401-12-ZZ02 **CONTRAT N° :**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Sylvie Delisle
3790 rue Croisset
Québec (Québec)
G1P 1S5

ci-après nommé « Contractant » laquelle exploite une entreprise sous un nom qui comprend son nom de famille et son prénom.

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Fournir l'expertise, coordonner, soutenir et assurer le suivi en matière contractuelle relativement aux diverses demandes soumises par la Commission Charbonneau auprès du Bureau de la coordination des actions pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption, et ce, pour la Direction des contrats et des ressources matérielles.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 30 septembre 2013**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant maximal de :**

   (84 000$)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

Sylvie DELISLE — x Sylvie Delisle
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

_____ — x _____
Témoin — **Ministère des Transports**

Signé à Québec, **ce** 2012-09-27

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Numéro de dossier	Numéro de contrat
5401-13-ZZ03	850851284

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Sylvie Delisle
3790 rue Croisset
Québec (Québec)
GIP 1S5

NEQ : N/AP

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   Contribuer au transfert de connaissances et d'expertise auprès des nouvelles ressources professionnelles, conseiller la Direction des contrats et des ressources matérielles en gestion contractuelle et fournir le soutien en matière contractuelle relativement aux demandes du Bureau de la coordination des actions pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption dans le la cadre de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le 30 septembre 2014.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

   (85 000 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

SYLVIE DELISLE
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Espace réservé au MTQ

Donald Desjardins
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à Quebec, Ville

ce 25 Septembre 2013
Date

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5402-09-QF02 **CONTRAT N° :**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Madame Sylvie Delisle
3790, Croisset
Québec, (Québec)
G1P 1S5

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Fournir les services de pilote pour le système SIC (suivi des informations contractuelles) et valider les dossiers d'architecture.

   Les modalités de cette entente sont décrites au devis ci-joint.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 31 mars 2010**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie des prix unitaires soumis inscrits sur le bordereau des quantités et des prix ci-joint, le tout pour un prix global approximatif de**

   (19 500,00 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

SYLVIE DELISLE — x Sylvie Delisle
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

_____ — x Pierre Dubois
Témoin — **Ministère des Transports**

Signé à Québec, **ce** 21/12/09

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5402-11-ZZ03 **CONTRAT N° : 850801036**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Monsieur Marcel Duval
55, rue Raymond-Lavoie
L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0

NAS : 230 048 621

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Fournir une expertise de haut niveau dans le domaine des technologies de l'information et le soutien pour l'analyse des documents d'appel d'offres pour le Service de la gestion contractuelle de la Direction des contrats et des ressources matérielles.

   Les modalités de ce contrat sont décrites au devis ci-joint.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 18 mai 2012.**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un prix global forfaitaire de :**

   (46 000 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

MARCEL DUVAL — x — Marcel Duval
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

Témoin — x — Ministère des Transports

Signé à Quebec, **ce** 26 mai 2011

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5402-12-ZZ02 **CONTRAT N° : 850819378**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Monsieur Marcel Duval
55, rue Raymond Lavoie L'Ange-Gardien
(Québec) G0A 2K0

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Le devis annexé au présent marché ainsi que l'annexe font partie intégrante du contrat ayant pour objet :**

   Fournir une expertise de haut niveau en matière de gestion contractuelle propre aux services professionnels de la Direction des contrats et des ressources matérielles du Ministère des Transports.

2. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

3. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le 31 mars 2013 ou le cumul des dépenses totalisant le montant maximal inscrit au contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant maximal de :**

   (45 000$)

5. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues au Documents devis annexé.**

6. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

MARCEL DUVAL — X
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

X
Ministère des Transports — **Signature**

Signé à Québec, **ce** 2012-04-09
Ville — **Date**

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5402-12-ZZ05 **CONTRAT N° : 850837465**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Monsieur Marcel Duval
55, rue Raymond Lavoie L'Ange-Gardien
(Québec) G0A 2K0

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Le devis annexé au présent marché ainsi que l'annexe font partie intégrante du contrat ayant pour objet :**

   Fournir une expertise de haut niveau dans le domaine des technologies de l'information (TI) et le soutien à l'analyse des documents d'appel d'offres pour le Service de la gestion contractuelle.

2. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

3. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le 31 mars 2013 ou le cumul des dépenses totalisant le montant maximal inscrit au contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant maximal de : quinze mille dollars**

   (15 000$)

5. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues au Documents devis annexé.**

6. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

MARCEL DUVAL — **Nom du signataire** (EN LETTRES MOULÉES)

X — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

FREDERIC PELLERIN — **Ministère des Transports**

X — **Signature**

Signé à Québec (**Ville**), **ce** 21e jour de janvier 2013 (**Date**)

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Numéro de dossier	Numéro de contrat
5402-14-ZZ01	**850859318**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Colette Genois
175, rue St-Jules
Québec (Québec)
G1E 4W9

NEQ : N/A

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :
   Assurer, auprès des ressources de la Direction des contrats et des ressources matérielles, le transfert de connaissances et d'expertise en matière de reddition de comptes, du développement du Système de suivi des contrats (SIC) et de l'étude des crédits.

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le 30 juin 2014.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

   (18 800 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

COLETTE GENOIS
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Espace réservé au MTQ

FREDERIC PELLERIN
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à QUEBEC, ce 10 mars 2014
Ville — Date

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Numéro de dossier	Numéro de contrat
4701-14-ZZ13	

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Monsieur Alain Bérubé
Gespro Abi.
1175 Turnbull app. 507Québec (Québec) G1R 5L5

NEQ : 2265381998

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   MANDAT VISANT À ASSISTER LA DIRECTION DES PARCS ROUTIERS DANS LA VÉRIFICATION DES RELEVÉS AFFÉRENTS AUX AIRES DE SERVICE CONSTRUITES EN PPP (PHASE 1) ET À LA RÉVISION ET À LA MODIFICATION DES TABLEAUX ANNOTÉS DES PLANS FOURNIS PAR LE PARTENAIRE OU POUR SON COMPTE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DES AIRES DE SERVICE

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux selon les termes du contrat.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

   (27 972 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ALAIN BERUBE
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Espace réservé au MTQ

PAUL BERGERON
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière »
(en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à QUÉBEC, ce 2015-06-19
Ville Date

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5801-12-ZZ01 **CONTRAT N° : BC ~~850373007~~** 850824076

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

HE consultants (NEQ 2267595579), personne physique exploitant une entreprise individuelle ayant un établissement au 1165, rue du Pape VI, Québec (Québec) G1H 1K6, représentée par monsieur Jacques Darveau, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Fournir une expertise-conseil en matière de gestion contractuelle au regard :

   - de l'analyse de marché des travaux routiers et contribuer à la définition du cadre méthodologique des analyses, études ou recherches.

   - de la mise en œuvre du plan d'action concerté MTQ-SCT pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le :**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant total forfaitaire de : 89 000,00 $**

   (89 000,00 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

JACQUES DARVEAU — **Nom du signataire** (EN LETTRES MOULÉES)

x Jacques Darveau — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

Bellin — **Témoin**

x [illegible] — **Ministère des Transports**

Signé à Montréal **, ce** 20/06/2012

Transports Québec

Marché – Montant maximal

Numéro de dossier	Numéro de contrat
5902-14-ZZ02	

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

HE Consultants
1165, rue du Pape VI
Québec (Québec) G1H 1K6

NEQ : 2267595579

ci-après nommé « Prestataire de services ».

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :
   Mandat visant à conseiller le Service des enquêtes et de l'analyse de marché dans la réalisation de ses travaux de coordination du développement et de la mise en œuvre du système d'analyse des bordereaux de soumission de construction afin de détecter les soumissions potentiellement problématiques, ainsi que tout autre mandat connexe nécessitant son expertise.

2. Le Prestataire de services s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le 30 juin 2016.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* maximal de

   (60 000 $)

3. Le Ministre s'engage à payer le Prestataire de services suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001).

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom du Prestataire de services que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

JACQUES DARVEAU
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Jacques Darveau
Signature

Espace réservé au MTQ

Nathalie Noël
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie).

Nathalie Noël
Signature

Signé à Québec, ce 24 juillet 2014
Ville — Date

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 6401-11-ZZ~~01~~03 CB **CONTRAT N° : 6401-11-ZZ~~01~~03** CB

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

HE Consultants (NEQ : 2267595579), personne physique exploitant une entreprise individuelle ayant un établissement au 1165, rue du Pape Paul VI, Québec (Québec) G1H 1K6, représenté par monsieur Jacques Darveau, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare

ci-après nommé « Entrepreneur ou Prestataire de services »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Le fait de conseiller la Directrice des enquêtes et de l'analyse de marché, dans le cadre de la mise en place de la fonction « analyse de marché » au ministère des Transports.

   Les modalités de ce contrat sont décrites au devis ci-joint.

2. **L'Entrepreneur ou Prestataire de services déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **L'Entrepreneur ou Prestataire de services s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **L'Entrepreneur ou Prestataire de services s'engage à compléter les travaux pour le : 31 décembre 2011 ou à l'atteinte du montant maximal, selon la première éventualité.**

5.

6. **L'Entrepreneur ou Prestataire de services s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un prix global forfaitaire de : 22 000 $**

(22 000 $)

7. **Le Ministre s'engage à payer l'Entrepreneur ou Prestataire de services suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

8. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'Entrepreneur ou du Prestataire de services que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

JACQUES DARVEAU x Jacques Darveau

Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) **Signature**

Espace réservé au MTQ

Sophie Cay x

Témoin **Ministère des Transports**

Signé à Québec **, ce** 17 août 2011

V-0107-C GLOBAL À FORFAIT (2009-02-03)

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 6401-11-ZZ04 **CONTRAT N° : 850815687**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

HE Consultants (NEQ : 2267595579), personne physique exploitant une entreprise individuelle ayant un établissement au 1165, rue du Pape Paul VI, Québec (Québec) G1H 1K6, représentée par monsieur Jacques Darveau, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Le fait de conseiller la Directrice des enquêtes et de l'analyse de marché, dans le cadre de la mise en place de la fonction « analyse de marché » au ministère des Transports.

   Les modalités de ce contrat sont décrites au devis ci-joint.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 30 juin 2012 ou à l'atteinte du montant maximal, selon la première éventualité.**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant total forfaitaire de : 22 000 $**

   (22 000 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

JACQUES DARVEAU — x — Jacques Darveau

Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

Sylvie C... — x — C. Morillet

Témoin — **Ministère des Transports**

Signé à 4/01/2012, Québec, **ce** 4/01/2012

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Numéro de dossier	Numéro de contrat
8101-15-ZZ09	

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Monsieur Jacques Darveau
HE Consultants
1165, rue du Pape-Paul VI
Québec (Québec) G1H 1K6

NEQ : 2267595579

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   LA RÉDACTION DE DOCUMENTS DANS LE DOMAINE CONTRACTUEL POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DES PARCS ROUTIERS

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux selon les termes du contrat.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

   (22 500 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

JACQUES DARVEAU
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Jacques Darveau
Signature

Espace réservé au MTQ

PAUL BERGERON
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière »
(en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à Québec, ce 2015-11-17
Ville Date

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5401-12-ZZ01 **CONTRAT N° :**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

ci-après nommé « Contractant » lequel exploite une entreprise individuelle sous un nom qui comprend son nom et son prénom.

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Fournir, à la DCRM, l'expertise en matière de gestion contractuelle relative à la mise en vigueur au MTQ de diverses actions concertées avec le Conseil du trésor pour faire en sorte que le Ministère contrôle ses coûts et la qualité, rende imputables les entreprises avec lesquelles il fait affaire, se réapproprie l'expertise en matière de travaux publics, agisse en amont afin de prévenir et détecter la collusion et renforce son cadre de gestion contractuelle.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 30 septembre 2013**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant maximal de :**

   (87 500 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ROCH HUET — **Nom du signataire** (EN LETTRES MOULÉES)

x Roch Huet — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

Témoin

x — **Ministère des Transports**

Signé à Québec, **ce** 2012-9-27

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Numéro de dossier	Numéro de contrat
5401-13-ZZ02	850845584

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Roch Huet
1168, rue Étienne-Letellier
Cap-Rouge (Québec)
G1Y 2Y7

NEQ : NON APPLICABLE

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   Fournir l'expertise en matière de gestion contractuelle relative à la mise en vigueur au MTQ de diverses actions concertées avec le Conseil du trésor pour faire en sorte que le Ministère contrôle ses coûts et la qualité, rende imputable les entreprises avec lesquelles il fait affaire, se réaproprie l'expertise en matière de travaux publics, agisse en amont afin de prévenir et détecter la collusion et renforce son cadre de gestion contractuelle pour la Direction des contrats et des ressources matérielles.

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le 14 juillet 2014.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

   (87 500 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ROCH HUET
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Roch Huet
Signature

Espace réservé au MTQ

Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à Québec (Ville), ce 2013-7-04 (Date)

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Numéro de dossier	Numéro de contrat
5401-14-ZZ01	**850867820**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Roch Huet
1168, rue Étienne-Letellier
Cap-Rouge (Québec)
G1Y 2Y7

NEQ : NON APPLICABLE

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :
   Soutenir l'équipe de gestion de la Direction des contrats et des ressources matérielles (DCRM) dans l'application de la Loi, des règlements et des politiques de gestion, former, soutenir et effectuer le transfert de connaissance aux nouvelles ressources responsables de la publication des contrats dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), assister le personnel de gestion dans le traitement de divers dossiers spécifiques et réaliser divers mandats spéciaux.

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le ~~1er juin 2015~~. 30 septembre 2015 R.H.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

(84 000 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ROCH HUET — Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Roch Huet — Signature

Espace réservé au MTQ

Donald Desjardins — Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à Québec (Ville), ce 8 avril 2014 (Date)

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5402-11-ZZ01 **CONTRAT N° : 850796700**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Monsieur Roch Huet
1168, rue Étienne-Letellier
Québec (Québec) G1Y 2Y7

NAS : 229 986 757

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Fournir une expertise de haut niveau dans le domaine de la gestion contractuelle.

   Les modalités de ce contrat sont décrites au devis ci-joint.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 14 février 2012.**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un prix global forfaitaire de :**

   (48 000 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ROCH HUET — x — Roch Huet
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

Témoin — x — **Ministère des Transports**

Signé à Québec, **ce** 24 février 2011

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 5402-11-ZZ04 **CONTRAT N° : 850811502**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Roch Huet
1168, rue Étienne-Letellier
Québec (Québec) G1Y 2Y7

NAS. : 229 986 757

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Fournir une expertise de haut niveau dans le domaine de la gestion contractuelle, notamment pour réaliser les activités suivantes :

   Coordonner, soutenir et assurer le suivi d'une démarche d'analyse de l'ensemble des processus administratifs supportant la gestion des contrats de construction, de services professionnels et de services de nature technique au Service de la gestion contractuelle.

   Les modalités de ce contrat sont décrites au devis ci-joint.

2. **Le contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 31 août 2012.**

5. **Le contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un prix global forfaitaire de :**

   (48 000 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ROCH HUET — X — Roch Huet
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature**

Espace réservé au MTQ

X
Témoin — **Ministère des Transports**

Signé à Québec, **ce** 14 octobre 2011.

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N^O : 5402-12-ZZ04 **CONTRAT N^O : 850819976**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Monsieur Roch Huet
1168, rue Étienne-Letellier
(Québec) G1Y 2Y7

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Le devis annexé au présent marché ainsi que l'annexe font partie intégrante du contrat ayant pour objet :**

   Fournir une expertise de haut niveau dans le domaine de la gestion contractuelle, notamment pour réaliser les activités suivantes :

   Coordonner, soutenir et assurer le suivi d'une démarche d'analyse de l'ensemble des processus administratifs qui supportent la gestion des contrats de constructions, de services professionnels, de services de nature technique et de déneigement à la Direction des contrats et des ressources matérielles.

2. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

3. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le 31 mars 2013 ou le cumul des dépenses totalisant le montant maximal inscrit au contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant maximal de :**

   (45 000$)

5. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues au Documents devis annexé.**

6. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ROCH HUET — **Nom du signataire** (EN LETTRES MOULÉES)

X — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

Ministère des Transports

X — **Signature**

Signé à Québec **Ville**, **ce** 2012-11-15 **Date**

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Numéro de dossier	Numéro de contrat
2301-14-ZZ01	**850861217**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

JV Consultant
2363, Chemin Des Villas
Saguenay (Québec) G7H 5A7
C.E.P. : Chicoutimi (764)

NEQ : 2269971208

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   Services de conseiller expert en gestion de projet pour un mode de réalisation de projet non traditionnel (conception-construction) pour le projet Turcot, dans la municipalité de Montréal, hors MRC, circonscriptions électorales de Notre-Dame-de-Grâce et Saint-Henri-Sainte-Anne.

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux huit (8) mois après la date de la signature du contrat.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

   (24 500,00 $) vingt-quatre mille cinq cents dollars

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

Jacques Verville — Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

JACQUES VERVILLE — Signature

Espace réservé au MTQ

ALAIN M. DUBÉ — Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à MONTREAL, Qc (Ville), ce 2 MAI 2014 (Date)

Transports Québec

Marché – Montant maximal

Numéro de dossier	Numéro de contrat
1301-14-ZZ08	850870781

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28), ci-après appelé « Ministre »,

Et

JV Consultant
2363, Chemin Des Villas
Saguenay (Québec) G7H 5A7

C.E.P: Chicoutimi (764)

NEQ : 2269971208

ci-après nommé «Prestataire de services »

Lequel déclare et convient de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   Conseiller expert en gestion de projet pour un mode de réalisation de projet non traditionnel (conception-construction) pour le projet Turcot, dans la municipalité de Montréal, hors MRC, circonscriptions électorales de Notre-Dame de-Grace et Saint-Henri-Sainte-Anne.

2. Le Prestataire de services s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux au plus tard le 31 mars 2015.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* maximal de

   (24 540 $)

3. Le Ministre s'engage à payer le Prestataire de services suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

*Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom du Prestataire de services que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

JACQUES VERVILLE — Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature du signataire

Espace réservé au MTQ

Stéphan Deschênes — Ministère des Transports

Signature

Signé à Montréal (Ville), ce 27 octobre 2014 (Date)

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N^O : 3301-12-ZZ03 **CONTRAT N^O :**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Louise Soulière
242, avenue Soulières
Plessisville (Québec) G6L 2Y4

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Évaluation du bilan des interventions du gouvernement du Québec en matière de transports ferroviaires et identification des principaux enjeux auxquels sera confrontée l'industrie ferroviaire québécoise au cours des prochaines années, afin de proposer des axes d'interventions possibles pour le gouvernement du Québec

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 29 janvier 2013**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant total forfaitaire de : Vingt milles dollars**

   (20 000 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

Louise Soulière — X
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

Témoin — X — **Ministère des Transports**

Signé à Québec, **ce** 28 septembre 2012

Transports Québec

Marché – Montant total à forfait

Numéro de dossier	Numéro de contrat
2301-13-RZ01	850844863

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Planécol Environnement
1312, rue de Rouville
Québec (Québec) G1W 3V1
C.E.P.: Jean-Talon (644)

NEQ : 2267280859

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   Effectuer une recherche sur l'historique de l'échangeur Turcot et collaborer à la rédaction de textes historiques et à la production de capsules dans la municipalité de Montréal, hors MRC, circonscription électorale de Saint-Henri-Sainte-Anne.

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux 1an après la date d'autorisation de débuter les travaux.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total à forfait de

   (24 050,00 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

GILLES PARÉ
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Espace réservé au MTQ

ALAIN DUBÉ
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à MONTRÉAL, QC, ce 29 MAI 2014
Ville Date

Transports Québec

Marché – Montant maximal

Numéro de dossier	Numéro de contrat
2301-14-ZZ03	**850863802**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Monsieur Tiona Sanogo, ing.
6745, 29e Avenue, app. 201
Montréal (Québec) H1T 3H5
Téléphone : 514-509-7633

C.E.P. : Rosemont (382)

ci-après nommé «Prestataire de services »

Lequel déclare et convient de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   Services d'un conseiller expert en structure pour la gestion du volet technique de projets d'envergure dans le cadre du projet Turcot, dans la municipalité de Montréal, hors MRC, circonscriptions électorales de Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Henri-Sainte-Anne.

2. Le Prestataire de services s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux huit (8) mois après la date de signature du contrat.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* maximal de

(24 500 $) vingt-quatre mille cinq cents dollars

3. Le Ministre s'engage à payer le Prestataire de services suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom du Prestataire de services que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

TIONA SANOGO — Tiona Sanogo

Nom du signataire (en caractères d'imprimerie) — Signature du signataire

Espace réservé au MTQ

ALAIN M. DUBÉ — Ministère des Transports

Signature

Signé à MONTREAL, QC (Ville), ce 16 JUIN 2014 (Date)

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : **CONTRAT N° : 3301-12-ZZ01**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

SECURAIL
110, rue Omer Plante
Québec (Québec) G1E 7J4
NEQ: 2265381998

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Assister le Service du transport ferroviaire dans la coordination de mandats nécessaires pour la gestion du Chemin de fer Québec Central

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**
3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**
4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 30 novembre 2012**
5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un prix sur une base horaire pour un montant maximal de : vingt milles dollars.**

   (20 000 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**
7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ALAIN BERUBE — x
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

x
Témoin — **Ministère des Transports**

Signé à Québec, **ce** 1er Mai 2012

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N^{O} : **CONTRAT N^{O} : 3301-12-ZZ05**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

SECURAIL
110, rue Omer Plante
Québec (Québec) G1E 7J4
NEQ: 2265381998

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Assurer la surveillance de travaux de consolidation et de réhabilitation de la voie ferrée sur le réseau du Chemin de fer Québec Central (tronçon Vallée-Jonction / Charny de la subdivision Vallée)

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 10 décembre 2012**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un prix sur une base horaire pour un montant maximal de : vingt milles dollars.**

   (22 000 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ALAIN BERUBE — X
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

Témoin — X **Ministère des Transports**

Signé à Québec, **ce** 12/09/12

Transports Québec

Marché – Montant maximal

Numéro de dossier	Numéro de contrat
3301-13-ZZ02	**3301-13-ZZ02**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

SÉCURAIL

NEQ : 2265381998

ci-après nommé « Prestataire de services ».

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :
   Réalisation de divers mandats urgents en regard de l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic

2. Le Prestataire de services s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le 31 mars 2014.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* maximal de

   (100 000 $)

3. Le Ministre s'engage à payer le Prestataire de services suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001).

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom du Prestataire de services que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

Alain Bérubé
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Espace réservé au MTQ

Martin Breault
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie).

Signature

Signé à Québec (Ville), ce 2 octobre 2010 (Date)

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Numéro de dossier	Numéro de contrat
3301-14-ZZ02	

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

SECURAIL
1175, avenue Turnbull, bureau 507
Québec (Québec) G1R 5L5

NEQ : 2265381998

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :
   Assister le Service du transport ferroviaire dans la coordination de divers mandats de nature ferroviaire, notamment pour la gestion du Chemin de fer Québec Central et la rédaction d'un devis pour une étude de faisabilité pour une voie de contournement à Lac-Mégantic

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le 31 mars 2015 .
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

   (40 000 $) Quarante mille dollars

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ALAIN BERUBE
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Espace réservé au MTQ

MARTIN BREAULT
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à QUÉBEC (Ville), ce 23/06/2014 (Date)

Transports Québec

Marché – Montant maximal

Numéro de dossier	Numéro de contrat
	330 1-15-GJ01

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

SECURAIL
1175, avenue Turnbull, bureau 507
Québec (Québec) G1R 5L5

NEQ : 2265381998

ci-après nommé « Prestataire de services ».

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   Analyse et approbation de plans et devis ainsi que surveillance de travaux ferroviaires sur les réseaux du Chemin de fer de la Gaspésie et du Chemin de fer Québec Central

2. Le Prestataire de services s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le 30 novembre 2015.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* maximal de

   (20 000 $)

3. Le Ministre s'engage à payer le Prestataire de services suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001).

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom du Prestataire de services que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

ALAIN BEAUBE
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Espace réservé au MTQ

KEVIN BOUCHARD
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie).

Signature

Signé à Québec, ce 07/07/15
Ville Date

Transports Québec

Marché – Montant maximal

Numéro de dossier	Numéro de contrat
1201-14-ZZ03	

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Mme Annie Trudel
338 Bourgeoys
Montréal (Québec)
H3K 2L8

NEQ : N / A

ci-après nommé « Prestataire de services ».

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :
   Fournir au ministre une expertise-conseil dans la réalisation de son mandat et effectuer des recherches, diagnostics et analyses (détection de situations pouvant compromettre l'intégrité du processus d'adjudication des contrats du ministère des Transports).

2. Le Prestataire de services s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux pour le 2 juillet 2015 (12 mois).
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* maximal de

(100 000,00 $)

3. Le Ministre s'engage à payer le Prestataire de services suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001).

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom du Prestataire de services que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

Annie Trudel
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Annie Trudel 3 juillet '14
Signature

Espace réservé au MTQ

DOMINIQUE SAVOIE
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie).

Signature

Signé à Ville, ce 11/07/2014 Date

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 8201-11-ZZ01 **CONTRAT N° : 850818406**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Beaudoin, Pierre
1271, chemin Des Lacs Longs
St-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0
819-532-3446

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Siéger, à titre d'expert indépendant, sur le comité de gérance du projet d'infrastructure publique du Train de l'Est, analyser et faire des recommandations sur tout autre document ou avis sur demande des représentants du ministre des Transports, dans diverses municipalités, diverses MRC, circonscriptions électorales diverses.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux pour le : 31 mars 2014**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant maximal de : quarante-cinq mille dollars**

   (45 000 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

PBEAUDOIN	x
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES)	**Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

	x
Témoin	**Ministère des Transports**

Signé à Montréal, **ce** 2012-03-12

Transports Québec

MARCHÉ

DOSSIER N° : 8510-12-ZZ01 **CONTRAT N° : 850821473**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Beaudoin, Pierre
1271, chemin Des Lacs Longs
St-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0
819-532-3446

ci-après nommé « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. **Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :**

   Services de conseiller en gestion de projet et en gestion de la qualité pour le projet Turcot, dans la municipalité de Montréal, hors MRC, circonscriptions électorales de Notre-Dame-de-Grâce et Saint-Henri-Sainte-Anne.

2. **Le Contractant déclare détenir et avoir pris connaissance du CCDG.**

3. **Le Contractant s'engage à l'égard du Ministre à réaliser toutes les tâches et tous les travaux énoncés au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.**

4. **Le Contractant s'engage à compléter les travaux au plus tard le 31 mars 2013.**

5. **Le Contractant s'engage à exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie du montant total approximatif de vingt mille dollars**

   (20 000 $)

6. **Le Ministre s'engage à payer au Contractant suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.**

7. **Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)**

JE, en mon nom personnel ou au nom du Contractant que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

PIERRE BEAUDOIN — x
Nom du signataire (EN LETTRES MOULÉES) — **Signature du Contractant**

Espace réservé au MTQ

x
Témoin — **Ministère des Transports**

Signé à MONTREAL Q, **ce** 9 MAI 2012

Transports Québec

Marché – Montant total approximatif

Numéro de dossier	Numéro de contrat
1201-13-ZZ01	**850842016**

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28),

ci-après appelé « Ministre »,

et

Pierre Beaudoin Consultant Inc.

NEQ : 1168905298

ci-après nommé « Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »

Lesquels déclarent et conviennent de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :
   Comité de gérance du projet du Train de l'Est

2. L'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - compléter les travaux d'ici le 31 mars 2015.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* total approximatif de

(58 000 $)

3. Le Ministre s'engage à payer l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant »suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

4. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

* Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom de l'« Entrepreneur » ou « Prestataire de services » ou « Contractant » que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

PIERRE BEAUDOIN
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Espace réservé au MTQ

FADI MOUBAYED
Nom de la personne autorisée selon le « Plan de gestion financière » (en caractères d'imprimerie)

Signature

Signé à MONTREAL, ce 13 MAI 2013
Ville Date

Transports Québec

Marché – Montant maximal

Numéro de dossier	Numéro de contrat
2301-14-ZZ06	850868572

Entre

Le ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28), ci-après appelé « Ministre »,

Et

Pierre Beaudoin Consultant inc.
1271, Chemin des Lacs Longs
St-Élie-de-Caxton (Québec)
G0X 2N0

NEQ : 1168905298

ci-après nommé «Prestataire de services »

Lequel déclare et convient de ce qui suit :

1. Tous les documents annexés au présent marché ainsi que le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) en Services professionnels font partie intégrante du présent contrat ayant pour objet :

   Conseiller expert en gestion routier et ferroviaire, gestion de la qualité, contrôle des coûts et analyse de risques pour un mode de réalisation de projet non traditionnel dans le cadre du projet Turcot, dans la municipalité de Montréal, hors MRC, circonscription électorale de Saint-Henri-Sainte-Anne.

2. Le Prestataire de services s'engage à :
   - détenir et avoir pris connaissance du CCDG en Services professionnels.
   - réaliser toutes les tâches et tous les travaux prévus au contrat ainsi que ceux qui pourraient être requis suivant l'esprit du contrat.
   - exécuter le présent contrat suivant les modalités prescrites par le Ministre en contrepartie d'un montant* maximal de

(85 000 $)

3. Le Prestataire de services s'engage à compléter les travaux au plus tard un (1) an après la date de signature du contrat.

4. Le Ministre s'engage à payer le Prestataire de services suivant les modalités prévues aux Documents annexés ainsi qu'au CCDG.

5. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

*Les taxes de vente TPS et TVQ, si applicables, ne sont pas incluses dans les montants.

JE, en mon nom personnel ou au nom du Prestataire de services que je représente, déclare être autorisé à signer ce contrat.

PIERRE BEAUDOIN
Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)

Signature du signataire

16/9/2014

Espace réservé au MTQ

MICHEL BÉLANGER
Ministère des Transports

Signature

Signé à Montréal, ce 24-09-2014
Ville Date